

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	10 508 194,93	15 004 452,23
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	7 376 933,03	3 967 037,43
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 1 086 361,70	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		18 971 489,66	18 971 489,66
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	54 672 509,67	48 610 384,74
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 6 062 124,93
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		54 672 509,67	54 672 509,67
TOTAL DU BUDGET (4)		73 643 999,33	73 643 999,33

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.